

Ce questionnaire est destiné à collecter des informations sur les besoins d'accompagnement pour lesquels l'Agence Foncière pourrait être sollicitée, tant en termes de projets d'acquisition que d'assistance à la maîtrise foncière publique.

Ces éléments permettront de d'alimenter la constitution du programme d'activité annuel de l'Agence foncière, qui sera validé par le Conseil d'Administration.

Les besoins exprimés peuvent n'être qu'au stade de la réflexion, leur inscription au programme d'activité de l'Agence foncière n'impose en aucun cas à la commune de réaliser le projet.

Pour ce qui concerne la mission d'assistance à la maîtrise foncière publique, les bénéficiaires sont avisés du fait que les projets et sollicitations qui figureront au programme d'activité annuel seront prioritaires. Il ne sera donné suite à ceux qui seraient adressés en cours d'année que dans la mesure des moyens mobilisables par l'Agence foncière au moment de la demande.

Merci de bien vouloir remplir une fiche par opération envisagée en 2018. Il est utile pour l'Agence foncière de disposer d'un maximum d'information, néanmoins, seules les mentions en rouge sont impératives pour que l'opération figure dans le programme d'activité de l'année.

Collectivité adhérente à l'EPF :

Commune (le cas échéant) :

Interlocuteur référent à contacter :

Nom + prénom

Adresse mail

Tél

RECENSEMENT ANNUEL DES BESOINS D'INTERVENTION

BESOINS DE PORTAGE (Fiche 1)

Il sera donné suite à toute demande de portage entrant dans les critères figurant au PPI et faisant l'objet d'un avis favorable de la commune et/ou de l'intercommunalité, quelles que soient sa complexité et la date d'émission de la demande.

Il est néanmoins utile pour l'Agence foncière de pouvoir anticiper les besoins portage, afin d'y répondre dans les meilleures conditions.

BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT (Fiches 2 à 4)

Le programme d'intervention 2018-2020 de l'Agence foncière prévoit une « assistance à la maîtrise foncière publique ». Il s'agit d'aider les collectivités et établissements publics à négocier pour leur compte les fonciers de centre bourg.

Par ailleurs, l'Agence foncière poursuivra sa mission d'accompagnement des intercommunalités et communes dans le cadre de leurs réflexions et actions visant à la maîtrise du foncier.

L'ensemble de ces démarches feront l'objet d'une convention entre l'Agence foncière et le bénéficiaire.

Assistance à la négociation foncière

L'Agence foncière peut assister gratuitement les communes dans la négociation de leurs acquisitions. Elle peut aider les collectivités et établissements publics dans la définition de leur besoin, les accompagner dans la sélection d'un prestataire et même réaliser cette mission en direct.

Les communes sont avisées que la priorité de traitement des dossiers en direct par l'Agence foncière sera fonction des critères suivants :

1. Parcelles situées dans l'enveloppe urbaine
2. Parcelles artificialisées
3. Parcellaire complexe
4. Acquisition supérieure à 30 000 €

Au-delà d'une certaine complexité du parcellaire, l'Agence foncière n'interviendra pas en direct mais accompagnera les communes dans la sélection et le suivi d'un prestataire (rédaction du cahier des charges, suivi du marché...).

Accompagnement à la constitution des réserves foncières

L'Agence foncière peut assister gratuitement les communes et les intercommunalités dans le montage de dossiers visant à la constitution de réserves foncières de long terme. Elle peut accompagner les bénéficiaires dans la définition de leur besoin et le choix de la procédure la plus adéquate (DUP, ZAD, droit de délaissement etc.)

Elle accompagne également les bénéficiaires dans la sélection et le suivi d'un prestataire (rédaction du cahier des charges, suivi du marché...).

Les bénéficiaires sont avisés que la priorité de traitement des dossiers par l'Agence foncière sera fonction des critères suivants :

- 1. Parcelles situées dans l'enveloppe urbaine*
- 2. Parcelles artificialisées*
- 3. Parcellaire complexe*

Accompagnement aux études

L'Agence foncière peut assister gratuitement les communes et les intercommunalités dans le pilotage des études visant à identifier les gisements fonciers, le foncier stratégique, à élaborer un programme d'action foncière ou encore dans l'élaboration des volets fonciers des Plan locaux de l'habitat.

Elle peut accompagner les bénéficiaires tout au long de la démarche et notamment :

- dans la définition de leurs besoins,*
- pour la mobilisation de l'outil public le plus adéquat,*
- pour la sélection et le suivi d'un prestataire (rédaction du cahier des charges, suivi du marché...).*

Les bénéficiaires sont avisés que pour le suivi de ces démarches, l'Agence foncière mobilisera un forfait de temps homme à définir. Dans l'hypothèse où l'accompagnement nécessiterait un temps important, la prestation pourra alors faire l'objet d'une demande d'indemnisation auprès du bénéficiaire.

FICHE 1 - BESOINS DE PORTAGE

Nom / Adresse de l'opération :

Bénéficiaire du portage :

Maître d'ouvrage de l'opération :

- Commune / intercommunalité ; Bailleur
 Promoteur Aménageur Autre :

Date d'acquisition envisagée (mois / année) :

Parcelle(s) concernée(s) :

Surface totale de(s) parcelle(s) concernée(s) :

Avez-vous sollicité France Domaine pour une estimation financière ?

- Oui (*joindre l'avis*) Non

Localisation de(s) parcelle(s) concernée(s) par rapport à l'urbanisation existante :

- Bâti dense Extension urbaine Diffus

Propriétaire de(s) parcelle(s) concernée(s) :

- Inconnu Connu (nom)
 Indivision Non Oui (nbre d'indivisaires)

Procédure(s) d'acquisition envisagée(s) pour l'opération :

- Amiable Prémption Expropriation

Parcelle(s) :

- Bâtie(s); Partiellement bâtie(s)
 Et nécessite(nt) : Démolition Dépollution
 Non-bâtie(s) Viabilisée(s)

RECENSEMENT ANNUEL DES BESOINS D'INTERVENTION

L'objet de l'acquisition est-il explicitement mentionné dans le SCoT ou le PLU ?

- Oui Non

L'acquisition projetée est-elle incluse dans un périmètre :

- DPU renforcé Emplacement réservé
 Orientation d'aménagement de programmation
 Zone d'aménagement différé

L'état d'avancement du projet :

- Aucun projet Planification (esquisse du projet)
 Etudes pré-opérationnelles (faisabilité)

Le projet concerne (plusieurs réponses possibles) :

- La création de logements L'accueil de commerces de proximité
 La réalisation d'équipements publics
 Le maintien de l'activité agricole La protection des espaces naturels
 La création d'une réserve foncière de long terme

Types de logement prévus (le cas échéant) :

- Maison individuelle Maison en bande Collectif

Typologie des logements projetés sur l'opération : (*en nombre ou en %*)

Locatif social : _____ ;
 Si connu : PLAI : _____ ; PLUS : _____ ; PLS : _____ ;
 Accession sociale : _____ ; Accession abordable : _____ ;
 Accession libre : _____.

Formule de remboursement désirée :

- À terme
 - 0/6 ans réservé aux projets contenant au moins 25% de logement social ou concernant majoritairement un équipement public

 - 0/3 ans - montant maximal d'acquisition 500 000 € (autre projet)

- Par annuités
 - 0/8 ans - montant maximal d'acquisition 500 000 € pour les projets ne contenant pas au moins 25% de logement social ou concernant majoritairement un équipement public

FICHE 2 - ASSISTANCE À LA NÉGOCIATION FONCIÈRE

Nom / Adresse de l'opération :

Bénéficiaire de l'accompagnement :

Date d'acquisition envisagée (mois / année) :

Parcelle(s) concernée(s) :

Surface totale de(s) parcelle(s) concernée(s) :

Avez-vous sollicité France Domaine pour une estimation financière ?

Oui (joindre l'avis) Non

Procédure(s) d'acquisition envisagée(s) pour l'opération :

Amiable Prémption Expropriation

Localisation de(s) parcelle(s) concernée(s) par rapport à l'urbanisation existante :

Bâti dense Extension urbaine Diffus

Parcelle(s) :

Bâtie(s) ; Partiellement bâtie(s)

Et nécessite(nt) : Démolition Dépollution

Non-bâtie(s) ; Viabilisée(s)

Desserte :

Accès direct à une voirie Non-desservie

A proximité d'un arrêt de transport en commun

L'opération projetée est-elle d'intérêt intercommunal ? Oui Non

A-t-il été envisagé de confier le projet à l'intercommunalité ? Oui Non

SCoT approuvé ou en cours d'élaboration : Oui Non

PLU approuvé ou en cours d'élaboration : Oui Non

L'objet de l'acquisition est-il explicitement mentionné dans le SCoT ou le PLU ?

Oui Non

L'acquisition projetée est-elle incluse dans un périmètre :

- DPU renforcé Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement de programmation
- Zone d'aménagement différé

L'acquisition vient-elle compléter une réserve foncière existante ? Oui Non

L'acquisition concerne-t-elle des parcelles mitoyennes de biens communaux ou intercommunaux ? Oui Non

Si oui, les énumérer ou joindre un plan :

L'état d'avancement du projet :

- Aucun projet ; Planification (esquisse du projet)
- Etudes pré-opérationnelles (faisabilité)

Le projet concerne (plusieurs réponses possibles) :

- La création de logements L'accueil de commerces de proximité
- La réalisation d'équipements publics
- Le maintien de l'activité agricole La protection des espaces naturels
- La création d'une réserve foncière de long terme

Portage envisagé suite à la mission d'assistance ? Oui Non

FICHE 3 - ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTITUTION DES RÉSERVES FONCIÈRES

Nom / Adresse de l'opération :

Bénéficiaire de l'accompagnement :

Date envisagée de lancement de la démarche (mois / année) :

Parcelle(s) concernée(s) :

Surface totale de(s) parcelle(s) concernée(s) :

Avez-vous sollicité France Domaine pour une estimation financière ?

Oui (joindre l'avis) Non

L'opération projetée est-elle d'intérêt intercommunal ? Oui Non

A-t-il été envisagé de confier le projet à l'intercommunalité ? Oui Non

SCoT approuvé ou en cours d'élaboration : Oui Non

PLU approuvé ou en cours d'élaboration : Oui Non

L'objet de l'acquisition est-il explicitement mentionné dans le SCoT ou le PLU ?

Oui Non

L'acquisition vient-elle compléter une réserve foncière existante ? Oui Non

RECENSEMENT ANNUEL DES BESOINS D'INTERVENTION

L'acquisition concerne-t-elle des parcelles mitoyennes de biens communaux ou intercommunaux ? Oui Non

Si oui, les énumérer ou joindre un plan :

L'état d'avancement du projet :

Aucun projet Planification (esquisse du projet)

Le projet concerne (plusieurs réponses possibles) :

- La création de logements
- L'accueil de commerces de proximité
- La réalisation d'équipements publics ;
- Le maintien de l'activité agricole
- La protection des espaces naturels
- La création d'une réserve foncière de long terme

Portage envisagé suite à la mission d'assistance ? Oui Non

FICHE 4 - ACCOMPAGNEMENT AUX ÉTUDES

Nom / Adresse de l'opération :

Bénéficiaire de l'accompagnement :

Date envisagée de lancement de la démarche (mois / année) :

Descriptif sommaire de la démarche :

Pour toute information complémentaire, nous sommes à votre disposition :

AGENCE FONCIERE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Etablissement Public Foncier Local
18, rue Voltaire
44000 NANTES
Tél : 02 40 99 57 22
Mail : annabel.cadoret@loire-atlantique.fr
Site internet : agence-fonciere.loire-atlantique.fr